Bulletin individuel de transfert de votre épargne

Groupama
ÉPARGNE SALARIALE

Document à joindre obligatoirement au présent document :

Copie recto verso de la CNI (Carte Nationale d'Identité) ou du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité

Identification de l'épargnant

Toutes les données sont obligatoires. Toute information manquante ou incomplète peut retarder le traitement de votre demande.

Civilité : M. Nom : Prénom :

N° de sécurité sociale : Nom de naissance :

Date de naissance : Ville de naissance :

Département de naissance : Pays de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Statut : ☐ Salarié ☐ Non salarié

Téléphone : Email :

Votre demande de transfert

Je souhaite transférer l'intégralité de mon épargne :

Depuis mon compte d'origine :

Nom de l'ancien teneur de compte :

Adresse :

N° de compte :

Email contact :

Téléphone contact :

Ancien employeur :

N° entreprise :

vers mon compte ouvert auprès de :

(Nom du nouveau teneur de compte) :
GROUPAMA ÉPARGNE SALARIALE
Adresse : 46, rue Jules Méline
53098 Laval Cedex 9

Email contact :

Téléphone contact :

Nom de l'entreprise : actuelle

Code Entreprise :

Je choisis le(s) plan(s) suivant(s) : PEE/PEI et PERCOL/PERCOLI

J'ai bien noté que ce transfert ne modifie pas les dates de disponibilité de mon épargne et n'entraîne aucun prélèvement fiscal et social.

Mon épargne sera investie sur le fonds monétaire de la gamme choisie (sur la date de valorisation qui suit le transfert) puis répartie vers les fonds que je choisis ci-dessous (sur la date de valorisation à **J + 2**)[2] :

Gamme de fonds : GER 1

À défaut de précisions dans le tableau de répartition (page suivante), les sommes transférées seront investies sur le fonds par défaut choisi par l'entreprise. Vous pourrez ensuite modifier votre épargne en effectuant un arbitrage depuis votre espace personnel.

Répartition par fonds de destination[1]

Gestion libre

	PEE	PERCOL
Fonds Monétaire	%	%
Fonds Prudent	%	%
Fonds Équilibre	%	%
Fonds Dynamique	%	%
Fonds Solidaire	%	%
Finama Épargne Court Terme	%	%
Finama Actions Internationales	%	%
Groupama Sélection PME-ETI	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%
	%	%

Gestion pilotée dans le PERCOL

Je donne mandat à Groupama Épargne Salariale afin de répartir mes avoirs selon la grille de désensibilisation de mon choix :

- ☐ Grille Prudent Horizon Retraite
- ☐ Grille Équilibré Horizon Retraite (par défaut)
- ☐ Grille Dynamique Horizon Retraite

1 Les Documents d'Informations Clés (DIC) sont téléchargeables sur www.groupama-es.fr.
2 Pour certaines SICAV, les délais peuvent être différents, se reporter aux prospectus et aux DIC accessibles sur www.groupama-es.fr

Conformément au Règlement RGPD, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et la portabilité de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer, pour motif légitime, au traitement en écrivant au Délégué Relais à la Protection des Données : Groupama Épargne Salariale – Service du Contrôle interne – 2 boulevard Pesaro – 92000 Nanterre ou par courriel : controleinterne@groupama-es.fr

Date

Signature

☐ Je confirme avoir joint à ce formulaire une copie lisible recto/verso de ma pièce d'identité en cours de validité.

Demande de transfert à nous transmettre, **accompagné obligatoirement d'un justificatif d'identité en cours de validité :**
- par email à : transfertind@epargnesalariale.groupama-es.fr
- ou par courrier à : Groupama Épargne Salariale Service Clients
  46 rue Jules Méline
  53098 LAVAL CEDEX 9

Groupama Épargne Salariale - Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR – Teneur de comptes Conservateur de parts. Société Anonyme au capital de 8 709 015 euros – RCS Nanterre 428 768 352
Siège social : 2 boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre.
Service Clients : 46 rue Jules Méline – 53098 Laval Cedex 9.

ENVELOPPE + COURRIER BAC DE TRI
RÉF : GES 06/2025 - CONCEPTION GRAPHIQUE : DIGIFRANCE

Informations pratiques et règles du transfert individuel

Informations pratiques

- Avant de procéder à votre transfert, qui entraînera la clôture de votre ancien compte d'épargne salariale, assurez-vous qu'aucun versement n'est prévu sur ce compte (participation et/ou intéressement dus au titre de l'année de votre départ). Dans le cas contraire, vous devrez attendre le versement de ces sommes avant de demander le transfert total de vos avoirs.
- Un relevé d'opération vous sera adressé après la fin du traitement.
- En cas de demande incomplète, illisible ou erronée, l'opération ne sera pas réalisée.
- Si vous disposez d'un PER collectif, vous avez la possibilité d'y regrouper vos anciens contrats retraite (PER obligatoire/article 83, PER individuel/ Madelin…).

> En savoir plus

Bon à savoir : Vous pouvez retrouver vos contrats retraite sur le site www.info-retraite.fr

Règles du transfert individuel

Selon la règlementation, plusieurs types de transfert sont possibles :

- D'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE)[1]de l'entreprise A vers le PEE[1] de l'entreprise B
- D'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL)[2] de l'entreprise A vers le PERCOL[2] de l'entreprise B
- D'un contrat retraite de l'entreprise A vers le PERCOL[2] de l'entreprise B

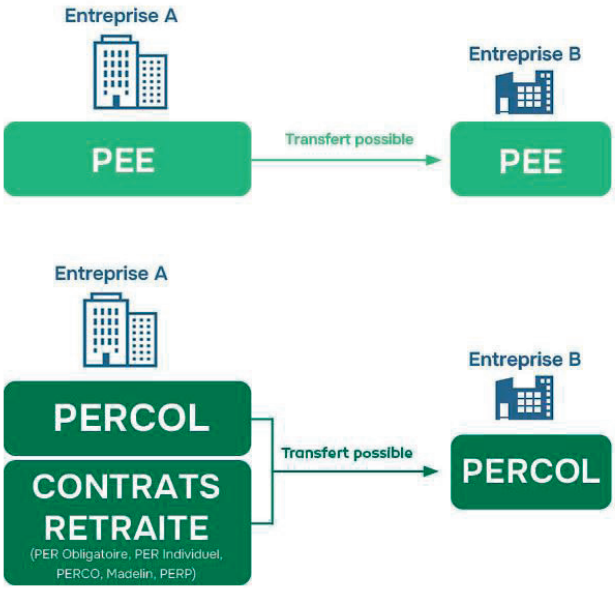

Les transferts qui ne sont pas autorisés :

- D'un PERCOL[2] et/ou PERCO[3] vers un PEE[1]
- D'un PEE[1] vers un PERCOL

1 également Plan d'Épargne Interentreprises (PEI), Plan d'Épargne Groupe (PEG)
2 également PER Collectif Interentreprises (PERCOLI), PER Collectif Groupe PERCOLG
3 également PERCO (ancienne version du PERCOL), PERCOI, PERCOG

Groupama Épargne Salariale - Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR – Teneur de comptes Conservateur de parts. Société Anonyme au capital de 8 709 015 euros – RCS Nanterre 428 768 352
Siège social : 2 boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre.
Service Clients : 46 rue Jules Méline – 53098 Laval Cedex 9.

REF : GES 06/2025 - CONCEPTION GRAPHIQUE : DIGIFRANCE